

Séance du 19 novembre 2021

Le Second Empire et sa politique coloniale

https://www.academieoutremer.fr/?page_id=11806

(à actualiser)

organisée par la 2^e section, Sciences politiques et administratives

L'organisation de la séance la suivante :

1/ Introduction

par [Dominique Barjot](#), vice-président de la Section 2 de l'ASOM, Sciences politiques et administratives

À une époque où la colonisation française est mise en procès, il n'est pas inutile de revenir aux faits historiques afin de rendre compte de la complexité du processus et, aussi, de la modernité du Second Empire. Celui-ci non seulement constitue une période majeure pour l'histoire générale de l'Empire français, mais aussi susceptible de faire écho à notre temps par l'étonnante modernité des débats du temps. Napoléon III « jette les bases d'une grande politique coloniale » (Jean Martin). Il se lance, surtout à partir de 1858, dans une politique d'intervention outre-mer. Les conditions sont favorables : meilleure marine de guerre depuis Colbert, action du comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies (sénatus-consulte de mai 1854 sur l'organisation des colonies, loi de juillet 1861 abolissant l'exclusif colonial et rendant possible le commerce des colonies avec l'étranger. Cette politique tient pour beaucoup au souci de prestige et au besoin de se concilier les catholiques en protégeant les missionnaires.

Le Second Empire s'intéresse d'abord à l'Indochine, c'est-à-dire à l'Annam (prise de Saigon en 1859, traité de Hué en 1862, conquête de la Cochinchine en 1865, exploration de Francis Garnier et Douvrée de Lagrée sur le Mékong) et au Cambodge (protectorat d'août 1863). En Afrique noire, le Sénégal est transformé en véritable colonie par Faidherbe, gouverneur de 1854 à 1863, qui y développe l'arachide ; des comptoirs sont établis en Guinée, pour le commerce de l'huile de palme, et Libreville, au Gabon, les années 1860 voient l'implantation en Nouvelle-Calédonie (1863) et aux Îles Loyauté (1864°, lieux de déportation et d'exploitation du nickel ainsi que sur la terre d'Obock, futur Djibouti, sur la Mer rouge. L'Algérie occupe une place à part. Avec la fin des opérations en Kabylie et sur le conseil d'Ismaïl Urbain, un saint-simonien devenu musulman, Napoléon III opte pour le Royaume arabe. Un sénatus-consulte de 1863 rend aux tribus la propriété du sol et un second, en 1865, accorde aux Algériens musulmans la nationalité (mais non la citoyenneté) française. Ces décisions sont mises en échec par l'opposition des colons et de Michel Chevalier. Relancée trop, en 1870, par Béhic, la réforme

(trois départements musulmans) ne peut aboutir. Mais Napoléon III a néanmoins une vue très juste des problèmes coloniaux.

Bibliographie :

Dominique Barjot, « VI - La France dans le monde », dans Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline, André Encrevé, *La France au XIX^e siècle 1814-1914*, Paris, PUF, 2014, 8^e édition, 688 p., p. 541-545, (1^{ere} édition 1995).
Jean Martin, « Napoléon III et les bases de la grande expansion coloniale », dans Pierre Milza (dir.), *Napoléon III. L'homme, le politique*, Paris, Napoléon III Éditions, 2008, p. 355-361.

2/ Exposé de [Jacques Frémeaux](#), membre titulaire de la section 1 Sciences historiques, géographiques, ethnologiques et linguistiques

Le Royaume arabe de Napoléon III, politique visionnaire ou essai velléitaire ?

Il n'y a pas eu, à proprement parler de « *Royaume arabe* ». Cette formule de Napoléon III a pu être stigmatisée en son temps par les adversaires de la politique impériale, comme une dangereuse utopie, contraire à leur programme d' « *Algérie française* ». En fait, l'Empereur définissait l'Algérie non seulement comme un « *Royaume arabe* », mais aussi comme une « *colonie française* » et un « *camp [militaire] français* ». Il proposait ainsi une politique d'équilibre entre le peuple arabe, les colons et les intérêts supérieurs de la France, politique définie et très partiellement appliquée entre 1860 et 1865, et déjà fortement menacée à la fin du Second Empire. Condamnée par les fondateurs de la III^e République, cette politique s'est trouvée apparaître, par la suite, comme une construction généreuse et lucide, ouvrant des perspectives sur un futur qui ne soit pas exclusivement colonial. Vision évidemment très séduisante pour qui considère les conséquences catastrophiques des politiques à courte vues généralement menées de 1870 à 1954.

3/ Exposé d'Éric Anceau

Éric Anceau est maître de conférences (HDR) à Sorbonne Université. Il est spécialiste de l'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe au XIX^e siècle. Il a publié 25 ouvrages dont *Napoléon III. Un Saint-Simon à cheval* (Tallandier, 2008, rééd. 2018 et 2020, prix du Mémorial et prix Drouyn de Lhuys de l'Institut), *L'Empire libéral* (SPM, 2017, 2 vol., prix Guizot de l'Institut), *Ils ont fait et défait le Second Empire* (Tallandier, 2018), *Les Élités françaises des Lumières au grand confinement* (Passés Composés, 2020). Il publiera en 2022, *Laïcité. Histoire d'un principe* (Passés Composés), *Chronologies européennes* (CNRS éditions), *10 décembre 1848, la première élection présidentielle de l'histoire de France* (SPM) et *Histoire de la nation française* dans la collection « Histoire d'une nation » qu'il dirige chez Tallandier.

Napoléon III et sa vision coloniale

Cette communication a pour objectif de faire comprendre les idées de Louis-Napoléon Bonaparte en matière de colonisation puis de voir comment, une fois que l'homme devient chef de l'État, président de la République d'abord, en 1848, puis surtout empereur des Français, en 1852, se dessine un empire, un empire que l'on pourrait dire, le premier empire colonial français. Il sera en particulier montré que Napoléon III n'a pas une conception figée

de la colonisation. Celle-ci, foncièrement pragmatique et libérale, est fortement marquée par l'exercice du pouvoir. Elle s'inspire du saint-simonisme et de l'associationnisme, mais elle évolue aussi, sous la pression des circonstances, au point d'intégrer quelques éléments d'assimilation. Nul exemple ne l'illustre mieux que l'Algérie.

Par ses conquêtes et ses expérimentations, le Second Empire constitue à la fois un jalon original et une étape importante de l'histoire coloniale française avant la Troisième République qui en marque l'apogée. Le souverain y a pris toute sa part.

4/ Exposé de [Jean-François Klein](#), membre correspondant de la section 1 Sciences historiques, géographiques, ethnologiques et linguistiques

La politique impériale ultramarine du Second Empire. Retour sur une historiographie en pleine évolution.¹

Si depuis 1817 la France se redéploie outre-mer, notamment sous la Monarchie de Juillet, on connaît pourtant moins le rôle déterminant joué par Napoléon III dans l'expansion ultramarine française qui, en moins de vingt ans, multiplia l'empire colonial par cinq. Si le règne précédent avait joué un rôle d'accélérateur, le Second Empire la lia à sa politique globale et la formalisa. Au point que l'essentiel de ce qui forma le socle de l'Empire colonial de la III^e République provient du « moment Second Empire », mais sans jamais avoir été assumé par le régime républicain. « L'empire de l'Empire » fut ainsi, lui aussi, victime de la légende noire qui frappa le régime d'un opprobre qui fut aussi historiographique et dont les conséquences se font encore sentir de nos jours. Ainsi, si depuis une vingtaine d'années, alors que les études portant sur les colonisations et les empires se multiplient, celles-ci commencent encore bien trop souvent à l'avènement de la République des Jules, un effet historiographique qui ne contribue pas à dévoiler l'importance du « moment colonial » du dernier régime impérial français. Il s'agira ici de tenter de dresser un bilan historiographique et de lancer des pistes exploratoires.

5/ Exposé de Michèle Battesti

Michèle Battesti, Docteur (HDR) en histoire, directrice de recherche (honoraire) à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, est spécialiste de l'histoire de la marine et du XIX^e siècle. Elle a dirigé les publications au Service historique de la marine, enseigné la géopolitique à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, animé le Comité pour l'histoire des anciens combattants et codirigé avec le professeur Jacques Frémeaux un séminaire sur l'histoire militaire. Elle a publié notamment *La marine de Napoléon III*, *la Bataille d'Aboukir*, *Trafalgar*, et codirigé *Sortir de la guerre* et *La piraterie au fil de l'histoire*. Ses travaux actuels portent sur les « blessures psychiques de guerre ».

La marine en Cochinchine (1858-1870)

Le 16 juillet 1857, Napoléon III décide l'envoi d'une division navale en Annam pour contraindre l'empereur Tu Duc à cesser de persécuter les chrétiens. Le port de Tourane est pris en gage, mais en vain. Pour sortir de l'impasse, l'amiral Rigault de Genouilly s'empare de Saïgon, en vain également. La démonstration navale est un échec. La France engagée dans la guerre d'Italie, en Syrie, dans la seconde guerre de l'Opium et sur d'autres théâtres a d'autres priorités. Toutefois, à la fin de la guerre avec la Chine, elle organise une opération combinée

¹ Libellé non totalement définitif

pour dégager Saïgon. La prise de gage change de nature et se meut en conquête. Après moult péripéties diplomatiques et les attermolements de Napoléon III, la marine finit par s'adjuger en 1867 les 60 000 km² de la Cochinchine et son million et demi d'habitants et l'érige en « fief » sous la férule des gouverneurs-amiraux. Pourquoi et comment en moins d'une décennie une opération « humanitaire » a-t-elle muté en colonisation alors qu'*in fine* l'objectif initial de Napoléon III n'est pas atteint ?

6/ Conclusions par [Julie d'Andurain](#) , membre titulaire de la Section 2 de l'ASOM,
Sciences politiques et administratives